

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

À destination des établissements sanitaires, médicosociaux et structures de soins de premier recours

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à soutenir et mettre en lumière les structures normandes du système de santé ayant mis en place des initiatives en lien avec la feuille de route transition écologique du système de santé de Normandie.

1 – Contexte

Le système de santé français représente environ 8% de l'empreinte carbone de la France (près de 50 millions de tonnes équivalent CO₂)¹. L'impact de l'offre de soins représente environ 45 % de ces 50 millions de tonnes. Il doit faire sa part dans la nécessaire baisse des émissions de gaz à effet de serre de 5 % par an jusqu'en 2050. Il est essentiel de faire évoluer le modèle actuel vers plus de sobriété, soutenabilité et circularité afin de réduire son impact environnemental et de limiter sa dépendance aux énergies fossiles dont la crise récente a montré les limites sans réduire la qualité et la sécurité des soins du système de santé.

Le présent AMI s'inscrit dans le cadre de la feuille de route transition écologique du système de santé de l'ARS Normandie. L'ambition de cette feuille de route est d'impliquer l'ensemble des acteurs du système de santé et de réduire l'impact du système de santé sur l'environnement (émission directe, impact sur le milieu aquatique et la biodiversité, ...). Dans le cadre de l'approche systémique souhaitée, les projets présentés dans cet AMI contribueront à développer un environnement exerçant une influence positive sur la santé des individus en facilitant les choix bénéfiques à la santé.

2 – Objectifs généraux du projet

¹ theshiftproject.org/wp-content/uploads/2023/04/180423-TSP-PTEF-Rapport-final-Sante_v2.pdf

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à valoriser les dynamiques engagées en récompensant des initiatives répondant aux objectifs de la feuille de route transition écologique du système de santé de l'ARS Normandie.

Pour rappel, les objectifs de la feuille de route sont :

- Accentuer la rénovation écologique et la transformation énergétique des établissements, structures et services de santé et médico-sociaux,
- Accélérer la transition vers une alimentation et des achats durables,
- Transformer et accompagner les pratiques vers les soins écoresponsables
- Accélérer la réduction des déchets, leur valorisation et optimiser le périmètre DASRI
- Former et sensibiliser tous les professionnels et acteurs de santé,
- Accélérer la transition vers des transports et des schémas de mobilité à faibles et très faibles émissions,
- Verdir le numérique en santé,
- Accompagner les établissements et services dans une réduction de leur impact sur le milieu aquatique.

Deux prix de la transition écologique sont proposés :

Le premier prix a pour objectif de récompenser la démarche globale de la structure de santé engagée dans le cadre d'une politique en faveur de la transition écologique et systémique (économie, social et environnement).

Le deuxième prix récompensera une action ciblée sur un des objectifs de la feuille de route transition écologique du système de santé de Normandie.

Pour chacun des prix, il est prévu quatre catégories afin de récompenser l'ensemble des acteurs du système de santé mobilisant une enveloppe FIR globale de 250 000 € :

- Des établissements de santé
- Des structures de soins de premier recours

- Des établissements et services PH
- Des établissements et services PA

Le caractère innovant des initiatives portées à la connaissance de l'ARS dans le cadre du présent AMI sera examiné selon différents critères :

- adaptation des organisations aux nouvelles contraintes de la transition écologique (baisse de la dépendance aux énergies fossiles, confort d'été, économie circulaire, réduction du gaspillage, ...),
- mise en place de collaborations nouvelles avec des partenaires externes,
- mise en place d'une organisation interne facilitant l'implication et la mobilisation des équipes dans les projets de transition écologique,
- mise en place de nouveaux processus, produits ou services ou amélioration apportée à des processus, produits ou services existants en Normandie.

Seront également regardés les résultats obtenus en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'environnement favorable à la santé et la capacité du porteur du projet à mettre en œuvre des outils de mesure des résultats.

Enfin, le caractère reproductible de l'action présentée fera l'objet d'une attention particulière. Elle pourra donner lieu à la mise en place d'un groupe de travail à l'instar de ce qui s'est mis en place à la suite de l'AMI "green bloc" pour en faciliter la valorisation et la diffusion.

3– Conditions de candidatures aux prix de la transition écologique

Les candidats devront compléter le dossier de candidature joint. Ils s'engagent si leur projet est retenu à participer à un groupe de travail favorisant le développement de leur action dans la région. Tous les candidats acceptent de communiquer leur projet sur le site de l'ARS.

4– Pièce à fournir

- Le document de candidature complété.

5– Calendrier

Cet AMI sera lancé en avril 2025 et se clôturera le 27 juin 2025.

La remise des prix aura lieu en septembre 2025.

Les candidatures sont à adresser par mail à ces deux adresses :

ars-normandie-transition-ecologique@ars.sante.fr

pascal.lemieux@ars.sante.fr